



Trappes, date de la poste

APPEL A COTISATION 2025

Madame, Monsieur

A l'occasion de cette nouvelle année, le conseil d'administration de l'AAM vous présente ses meilleurs vœux pour vous et vos proches.

L'Assemblée Générale de l'Association, qui s'est tenue le 17 septembre 2024 à Vendes (Cantal) a décidé, pour l'exercice 2025, de hausser le montant de la cotisation annuelle à **36 euros**, somme réduite à **18 euros** pour les veuves et les veufs des anciens membres.

Afin de faciliter la gestion comptable, le versement de cette cotisation doit être effectué de préférence **par virement sur le compte AAM** :

IBAN :FR66 2004 1000 0116 3961 7Y02 042 / BIC PSSTFRPPPAR.

Si vous préférez poursuivre vos paiements par chèque postal ou bancaire, vous devrez envoyer votre chèque de cotisation, **libellé à l'ordre de l'AAM**, à l'adresse suivante :

Colette VICHERY, AAM, 20 rue George Sand, 59710 AVELIN

Nous vous remercions de régler la cotisation 2025 le plus rapidement possible, **au mieux avant le 31 mars**, les rappels entraînant un surcroît de travail et un surcoût non négligeable pour l'Association.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus cordiales.

La trésorière de l'AAM, Colette Vichery

P.S. : Si vous avez omis de régler votre cotisation 2024, il est opportun de rappeler que le bureau de l'AAM peut prononcer la radiation des membres n'ayant pas réglé leur cotisation deux années consécutives.